



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DÉLIBÉRATION N° 56\_CC\_2018\_CCDS**

#### **ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SINNAMARY ET L'EPFAG EN VUE DE DEFINIR UN SCHEMA D'AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE**

Séance du 27 décembre 2018

Date de convocation : 18 décembre 2018 - 2<sup>ème</sup> convocation

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept décembre à onze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie d'Iracoubo, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, Wansy JEAN-FORT, Myriam MARIN, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO

#### **Absents excusés avant donné procuration :**

Christian PITTA à Emilie VENTURA-CLET

Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Justine SAIBOU-MINDJOUK

Jean-Claude MADELEINE à Myriam MARIN

#### **Absents non excusés :**

Stéphane ANTOINETTE, Denis BURLLOT, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Emilie VENTURA-CLET**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Les 14 décembre 2017 et 13 avril 2018, la Communauté de Communes des Savanes et la Commune de Sinnamary ont, respectivement, délibéré pour se grouper, avec l'Etablissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane, par conventionnement, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatif au code des marchés publics pour la définition d'un programme d'aménagement du port de pêche de Sinnamary.

La CCDS agit dans le cadre d'un transfert de compétences, et se substitue, progressivement, à la Commune et souhaite soutenir financièrement ce projet d'intérêt communautaire, et être partie prenante à la convention de groupement de commande.

Le projet a reçu un accord de principe du Pôle des Affaires européennes de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Le plan de financement adopté le 14 décembre 2017 ayant évolué, il convient d'adopter le nouveau plan de financement, ne portant aucune incidence sur le niveau d'engagement initial de la CCDS.

#### **En annexe :**

- Projet de CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA DEFINITION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE A SINNAMARY.
- Délibération n°59-CC/2017/CCDS.
- Délibération n° 2018.000550/URB. de la Commune de Sinnamary

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

- **CONFIRMER** l'adhésion de la CCDS au groupement de commande Ville de Sinnamary – EPFAG pour la définition d'un schéma d'aménagement pour le port de pêche.
- **CONFIRMER** la participation de la CCDS à sept mille cinq cent euros (7 500 euros).
- **APPROUVER** le nouveau plan de financement à 150 000 € ci-dessous, faisant apparaître la répartition des aides de l'ensemble des partenaires financiers.

Dépenses Prévisionnelles	Montant	
Etudes Environnementales	30 000 €	
Etudes de Programmation	60 000 €	
Etudes de Maîtrise d'Œuvre « AVP-APD »	60 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>	
Recette prévisionnelles	Montant	Pourcentage
Ville de Sinnamary	15 000 €	10 %
CCDS	7 500 €	5 %
EPFAG	7 500 €	5 %
Subventions	120 000 €	80 %
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>	<b>100 %</b>

- **MAINTENIR** toutes autres dispositions prévues à la délibération n°59-CC/2017/CCDS du 14 décembre 2017.
- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant de la convention de groupement de commande.
- **AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous actes afférant.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis favorable de la Commission mixte « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » de la CCDS, réunie le jeudi 14 septembre 2017 ;

Vu l'avis du bureau en date du 11/12/2018 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

#### DÉCIDE

- **Article 1** : **DE CONFIRMER** l'adhésion de la CCDS au groupement de commande Ville de Sinnamary – EPFAG pour la définition d'un schéma d'aménagement pour le port de pêche.

- **Article 2** : **DE CONFIRMER** la participation de la CCDS à sept mille cinq cent euros (7 500 euros).

- **Article 3 : D'APPROUVER** le nouveau plan de financement à 150 000 € ci-dessous, faisant apparaître la répartition des aides de l'ensemble des partenaires financiers.

Dépenses Prévisionnelles	Montant	
Etudes Environnementales	30 000 €	
Etudes de Programmation	60 000 €	
Etudes de Maîtrise d'Œuvre « AVP-APD »	60 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>	
Recette prévisionnelles	Montant	Pourcentage
Ville de Sinnamary	15 000 €	10 %
CCDS	7 500 €	5 %
EPFAG	7 500 €	5 %
Subventions	120 000 €	80 %
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>	<b>100 %</b>

- **Article 4 : DE MAINTENIR** toutes autres dispositions prévues à la délibération n°59-CC/2017/CCDS du 14 décembre 2017.
- **Article 5 : D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** l'avenant de la convention de groupement de commande.
- **Article 6 : D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous actes afférents.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
 Nombre de conseillers présents : 15  
 Nombre de procurations : 03  
 Nombre de votants : 18  
 Pour : 18  
 Contre : 00  
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo, en séance publique, le 27 décembre 2018

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,  
  
**François RINGUET**

**Ghislaine STANISLAS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mardi 8 janvier 2019 14:00  
**À:** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20190108-13570.xml; 973-200027548-20181227-56\_CC\_2018\_CCDS-DE-1-2\_13676.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-01-08

Nombre de pièces jointes: 4

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 56\_CC\_2018\_CCDS

Objet acte: Adhésion à la convention de groupement de commande entre la ville de Sinnamary et l'EFPAG en vue de définir un schéma d'aménagement du port de pêche

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 973-200027548-20181227-56\_CC\_2018\_CCDS-DE

---